

## Action 8

### Intitulé de l'action :

*Développer les transports alternatifs par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par les communes du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et la communauté de communes du Pays des Écrins*

### Description de l'action :

La mobilité des habitants est une des problématiques principales du territoire. Le caractère de montagne et des dénivelés qui peuvent être élevés rend compliquée et peu développée l'utilisation de vélo pour les trajets quotidiens ou réguliers (type domicile travail).

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une solution très adaptée à cette problématique.

Depuis plusieurs années, des expérimentations et études ont été menées sur le territoire par le parc naturel régional du Queyras, la commune de Guillestre pour développer la pratique du vélo à assistance électrique. Des systèmes de location ont été mis en place pour faire découvrir ce nouveau mode de déplacement, les actions développées dans ce cadre ayant rencontré un réel succès, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'aider au développement de l'équipement des habitants qui manifestent une véritable demande.

La location de vélo à assistance électrique est répandue sur le territoire et est principalement tournée vers des utilisations touristiques. Par exemple, la location des VAE en période estivale (juin, juillet et août) est destinée aux touristes au détriment des usagers locaux, et ce, pour des raisons de tarification journalière plus avantageuse et de flotte de VAE limitée.

De plus, le prix d'achat d'un VAE est le principal frein mentionné par les potentiels utilisateurs. Une aide à l'achat faite aux particuliers permettra de développer de manière générale l'usage de VAE à la fois en nombre d'usagers, sur des trajets quotidiens ou réguliers, ainsi que sur une période d'utilisation plus grande.

Cette action portée par **plusieurs communes du territoire et la communauté de communes du Pays des Écrins** (qui a une compétence transport), permettra de déployer sur le territoire plus de 300 vélos à assistance électrique sur le territoire en 2 ans. L'action sera réalisée en concertation avec les communes participantes et les acteurs cycles du territoire, notamment les vendeurs de cycles. Les communes et communauté de communes s'engagent elles aussi à participer à cette aide aux particuliers. Une charte sera rédigée et définira les conditions de cette aide, par exemple : achat du VAE sur le territoire, engagement de non revente du VAE dans les 3 ans, aide allouée sur présentation de facture, sur le principe de 1 VAE acheté, aide de 100 € par la commune et 400 € par le fond de financement pour la transition énergétique.

Calendrier : 2017 - 2018



- Objectif d'aide pour l'achat de plus de 300 Vélos à Assistance Électrique pour les particuliers sur le territoire.
- Report modal sur le VAE de 250 à 300 personnes, principalement les personnes actives.
- Diminution de la pollution et des émissions de CO2 : 24 tonnes (base : émission 120 g/km pour véhicule thermique et objectif de 1 000 km/vélo/an, 200 vélos pris en compte)
- Effets positifs en termes de santé (activité physique régulière), de visibilité et effet d'entraînement entre les habitants, de développement des modes de déplacement doux ou communs (intermodalité : train, vélo, pied ...)
- Retombées économiques locales (vélocistes notamment) par la mise en place de charte d'achat, engagement de maintenance, etc.

### Détail des coûts prévisionnels de l'action 8

Description	Montant (HT)
Enveloppe financière pour l'aide à l'achat : 100 € commune, 400 € par TEPCV2,	
Par La communauté de communes du Pays des Écrins	50 000 € (40 000 € de soutien TEPCV)
Par le PETR	7 500 € (6 000 € de soutien TEPCV)
Par les communes de :	
Briançon	50 000 € (40 000 € de soutien TEPCV)
Cervières	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Eygliers	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Guillestre	7 500 € (6 000 € de soutien TEPCV)
Molines en Queyras	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Puy-Saint-André	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Réotier	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Risoul	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
La Salle les Alpes	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Val-des-Près	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
<b>Total</b>	<b>155 000 €</b>

